

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DOCTEUR THOMAS BIZOUARD		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	LOUDUN	Temps de trajet (en min)	10

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Nom du site **LE GRAND MAULAY**
 Adresse **2 chemin du grand maulay 86200 St Laon**

Caractéristiques :
 Longueur du circuit **1520m**
 Largeur minimum de la piste **6m**
 Largeur de la grille **36m**
 Longueur de la ligne droite de départ **65m**
 Nombre d'OCP* **24**
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : **54**
 En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
 Pendant les essais : **36**
 En manche : **30**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
 DATE: **26/02/2024**

VISA DE LA LIGUE
 DATE: **11 mars 2024**

VISA DE LA FFM
 DATE: **13/03/2024**
 NUMÉRO: **24/0291**

Gourmaud Frederic



LIGUE PAYS DE LA LOIRE



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MotoClub de Loudun

DATE: jeudi 9 mai 2024

LIEU: Le Grand Maulay, St Laon



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
16H00	21H00	Contrôles administratifs	Mercredi 8 mai	5h00
16h00	21h00	Contrôles techniques	Mercredi 8 mai	5h00
7h00	7H50	Contrôles administratifs	TOUTES	50 MIN
7H00	7H50	Contrôles techniques	TOUTES	50 MIN
8H00	8H20	Essais Libres + Chronos	OPEN NATIONAL	5 + 15 MIN
8H25	8H45	Essais Libres + Chronos	QUAD	5 + 15 MIN
8H50	9H10	Essais Libres + Chronos	125 - 1ER GROUPE	5 + 15 MIN
9H15	9H35	Essais Libres + Chronos	125 - 2EME GROUPE	5 + 15 MIN
9H40	9H50	Essais Libres	MINICROSS	10 MIN
9H50	10H10	Entracte		20 MIN
10H10	10H30	Manche 1	OPEN NATIONAL	15 MIN + 1T
10H35	10H55	Manche 1	125 NON QUALIFIE	15 MIN + 1 T
11H00	11H20	Manche 1	QUAD	15 MIN + 1T
11H25	11H45	Manche 1	125	15 MIN + 1T
11H50	12H00	Essais Chronométrés	MINICROSS	10 MIN
12H00	13H30	Repas		1H30
13H30	13H50	Manche 2	OPEN NATIONAL	15 MIN + 1T
13H55	14H15	Manche 2	125 NON QUALIFIE	15 MIN + 1T
14H20	14H40	Manche 2	QUAD	15 MIN + 1T
14H45	15H00	Manche 1	MINICROSS	10 MIN + 1T
15H00	15H20	Entracte		20 MIN
15H20	15H40	Manche 2	125	15 MIN + 1T
15H45	16H05	Manche 3	125 NON QUALIFIE	15 MIN + 1T
16H10	16H25	Manche 2	MINICROSS	10 MIN + 1T
16H30	16H35	Remise des Prix	MINICROSS	
16H30	17H00	Entracte		30 MIN
17H00	17H20	Manche 3	QUAD	15 MIN + 1T
17H25	17H45	Manche 3	OPEN NATIONAL	15 MIN + 1T

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MotoClub de Loudun

DATE: jeudi 9 mai 2024

LIEU: Le Grand Maulay, St Laon

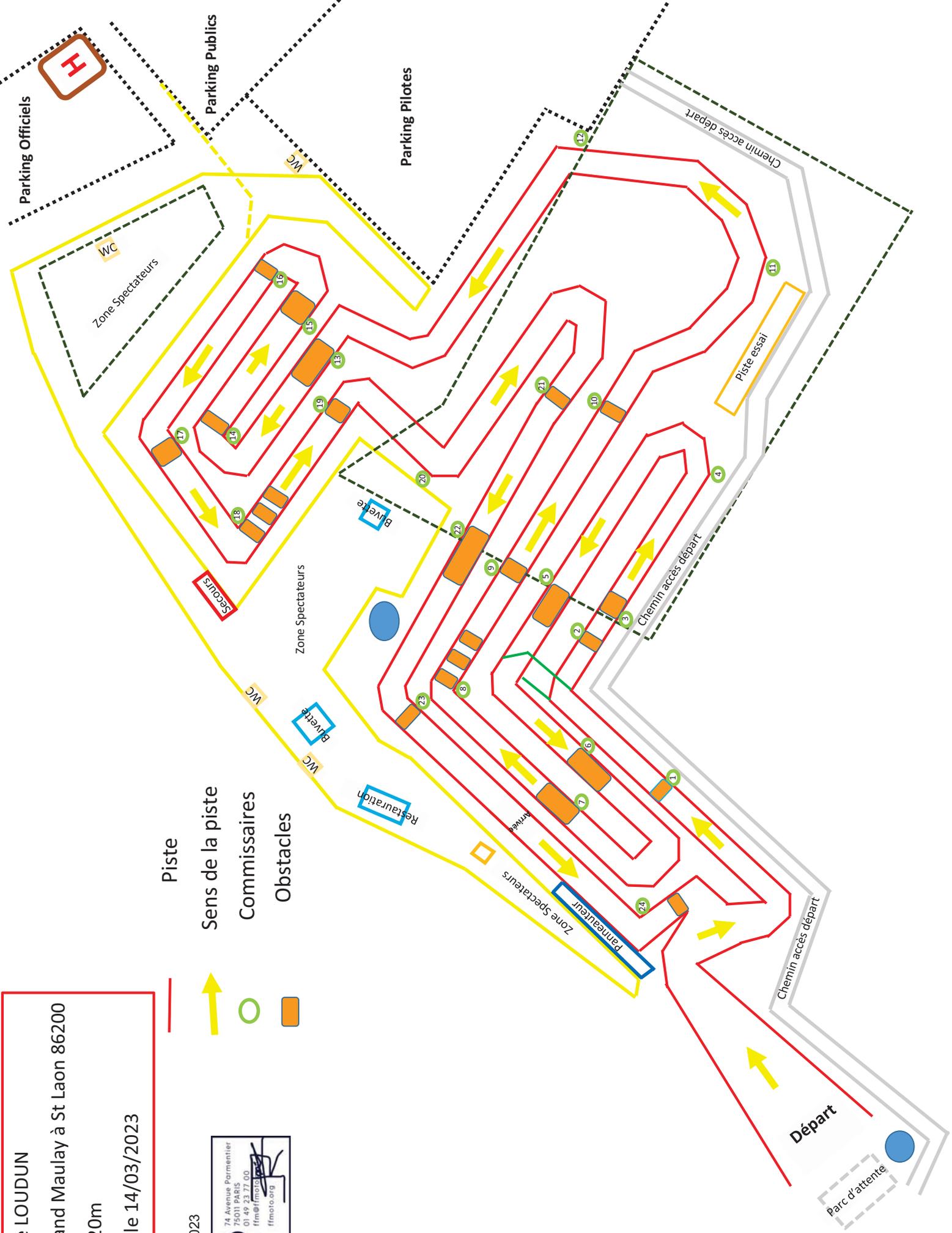
<i>HEURE DE DEBUT</i>	<i>HEURE DE FIN</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
17H50	18H10	Manche 3	125	15 MIN + 1 T
18H20		Remise des Prix	QUAD - 125 - OPEN NATIONAL	
19H00		Fin		

Moto Club de LOUDUN
 Circuit du Grand Maulay à St Laon 86200
 Longueur 1520m
 Plan Réaliser le 14/03/2023

Le 27/04/2023



-  Piste
-  Sens de la piste
-  Commissaires
-  Obstacles





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB DE LOUDUN
7 RUE PIERRE MONDION CHASSEIGNE - 86200 MOUTERRE-SILLY

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11193238304-2024-01472** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE LOUDUN** se déroulant à **saint laon** du **08/05/2024** au **09/05/2024**.

Cette attestation est valable du **08/05/2024** à **14h00** au **09/05/2024** à **19h45**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à _____, le **16 février 2024**

Pour la société,

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme